

**Arrêté n° 1773 CM du 5 octobre 2023 portant nomination de Mme Romina Henriou épouse Ma en qualité de directrice de la Caisse de prévoyance sociale de la Polynésie française**

(NOR : DPS23000230AC)

Paru in extenso au journal officiel n°81 N du 10/10/2023 à la page 21615 dans la partie ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Version en vigueur au 10/10/2023

Le Président de la Polynésie française,  
Sur le rapport du ministre de la santé, en charge de la prévention et de la protection sociale généralisée,  
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;  
Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;  
Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;  
Vu la délibération n° 94-6 AT du 3 février 1994 modifiée définissant le cadre de la couverture sociale généralisée applicable aux résidents du territoire de la Polynésie française ;  
Vu l'arrêté n° 1336 IT du 28 septembre 1956 modifié portant organisation et fonctionnement de la Caisse de compensation des prestations familiales du territoire des Etablissements français de l'Océanie ;  
Vu l'arrêté n° 1408 IT du 13 octobre 1956 modifié fixant les règles relatives aux opérations financières et comptables de la Caisse de compensation des prestations familiales ;  
Vu l'arrêté n° 1822 CM du 12 octobre 2017 modifié portant création d'un service dénommé "Agence de régulation de l'action sanitaire et sociale" (ARASS) ;  
Vu la lettre n° 6015 PR du 22 août 2023 adressée au président de l'assemblée de la Polynésie française réceptionnée par l'assemblée de la Polynésie française le 22 août 2023 ;  
Vu l'avis n° 156-2023 CCBF/APF de la commission de contrôle budgétaire et financier de l'assemblée de la Polynésie française du 28 août 2023 ;  
Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 4 octobre 2023,

Arrête :

**Article 1er**

Mme Romina Henriou épouse Ma est nommée en qualité de directrice de la Caisse de prévoyance sociale de la Polynésie française à compter du 18 octobre 2023.

**Art. 2**

Le ministre de la santé, en charge de la prévention et de la protection sociale généralisée, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 5 octobre 2023.

Pour le Président absent :  
La vice-présidente,  
Eliane TEVAHITUA.

Par le Président de la Polynésie française :  
Le ministre de la santé,  
Cédric MERCADAL.